

N° 2018-02-10

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2018

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN,

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Sébastien DURAND, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT (sauf délibérations n°2018-02-07 à 12), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2018-02-08 à 12), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON et M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2018-02-09 et 10).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
M. Jean-Pierre CONRIE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS,
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à Mme Martine SCHMIT,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier de LA FAIRE,
M. Marc TOURELLE,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Didier BLANCHARD,
M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Juliette ESPINOS**

Date de convocation : 7 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 14 février 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :

- commission permanente « développement économique » : remplacement de Mme Caroline Doucerain par M. Christophe Chlon,
- commission permanente « habitat et politique de la Ville » : remplacement de M. Dominique Mircher par Mme Isabelle Monmousseau,

- commission permanente « administration générale, finances et personnel » : remplacement de Mme Céline Dumez par M. Paul Parent,
- Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik par M. Jean-Loup Rottembourg et M. Jean-Loup Rottembourg par M. Jean-Cosme Rivière,
- Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement de Mme Thiphaine Gourlay par Mme Maguy Ragot-Villard.

□ **M. François DE MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2014-04-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la constitution des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération ainsi qu'à la composition et l'élection des membres de chaque commission ;

Vu la délibération n° 2014-04-12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;

Vu la délibération n° 2014-06-21 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative au remplacement d'un représentant démissionnaire au sein du SMGSEVESC ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2015-02-04 du 10 février 2015 et n° 2015-06-01 du 29 juin 2015 relatives au remplacement de membres démissionnaires au sein de la commission permanente « développement économique » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2015-10-14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 octobre 2015 relative au fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération et à l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n° 2016-01-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de membres supplémentaires représentant la commune de Vélizy-Villacoublay et au remplacement de membres démissionnaires au sein notamment des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires des communes notamment au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération, faisant suite au nouvel accord local et à diverses démissions ;

Vu la délibération n° 2016-01-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération notamment au sein du SEDIF et du SMGSEVESC, faisant suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2016-06-26 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2017-01-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 relative à la permutation de représentants au sein du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2017-06-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 relative au remplacement de représentants notamment au sein de commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération et du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2017-12-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017 relative notamment à la modification de la composition de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de la communauté d'agglomération ;

Vu le courrier de M. Dominique Mircher du 21 novembre 2017 relatif à sa démission du Conseil municipal des Loges-en-Josas ainsi que les courriers de démission de Mme Moustamsik du Conseil municipal des Loges-en-Josas et de Mme Gourlay du Conseil municipal de Buc ;

Vu le mail de Mme Caroline Doucerain, Maire des Loges-en-Josas et vice-présidente de Versailles Grand Parc, du 15 décembre 2017 relatif à sa démission de ses sièges de représentante titulaire au sein de la commission permanente « développement économique » de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les avis de la commission développement économique du 18 janvier 2018 et du Bureau communautaire du 11 janvier 2018.

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de Versailles Grand Parc en vue du remplacement de membres au sein de chacun des organismes internes communautaires et externes suivants :

- commission permanente « développement économique »,
- commission permanente « habitat et politique de la Ville »,
- commission permanente « administration générale, finances et personnel »,
- syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF),
- syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

- **Commission permanente « développement économique » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, Mme Caroline Doucerain, Maire de la commune des Loges-en-Josas et vice-présidente de Versailles Grand Parc, a été désignée déléguée titulaire au sein des commissions permanentes « aménagement » et « développement économique » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de Mme Doucerain de la commission « développement économique », il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant de la commune des Loges-en-Josas.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Christophe Chlon, conseiller municipal des Loges-en-Josas.

- **Commission permanente « habitat et politique de la Ville » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, M. Dominique Mircher a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Mircher de son mandat de conseiller municipal des Loges-en-Josas, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune au sein de la commission.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- Mme Isabelle Monmousseau, adjointe au Maire des Loges-en-Josas.

- **Commission permanente « administration générale, finances et personnel » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, Mme Céline Dumez a été désignée déléguée titulaire au sein de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de Mme Dumez de son mandat d'adjointe au Maire de Bièvres, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune au sein de la commission.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Paul Parent, conseiller municipal de Bièvres.

- **SEDIF :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion de l'eau potable. A ce titre, elle a adhéré au SEDIF.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, « le Comité syndical est composé [...] pour les EPCI, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre de l'EPCI élus par l'assemblée délibérante de ce dernier ».

A cet effet, Mme Elisabeth Moustamsik et M. Jean-Loup Rottembourg ont été désignés en qualité respective de déléguée titulaire et de délégué suppléant au sein du SEDIF. Mme Moustamsik ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale des Loges-en-Josas, il convient par conséquent de la remplacer par M. Rottembourg en tant que membre titulaire et de désigner un nouveau représentant suppléant.

Sont proposés les candidats suppléants suivant :

- M. Jean-Loup Rottembourg, adjoint au Maire des Loges-en-Josas, pour le poste de titulaire,
- M. Jean-Cosme Rivière, adjoint au Maire des Loges-en-Josas, pour le poste de suppléant.

• **SMGSEVESC :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion de l'eau potable. A ce titre, elle a adhéré au SMGSEVESC.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, le SMGSEVESC est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes ou les conseils communautaires des communes ayant transféré la compétence, à raison d'un délégué par commune, auquel s'ajoute(nt) :

- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 900 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 900 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

A cet effet, Mme Tiphaine Gourlay a été désignée en qualité de délégué suppléant au sein du SMGSEVESC. Cette dernière ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale de Buc, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant au sein de cet organisme.

Est proposé le candidat suivant :

- Mme Maguy Ragot-Villard, conseillère municipale de Buc,

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Christophe Chlon au sein de la commission permanente « développement économique » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Caroline Doucerain, Maire de la commune des Loges-en-Josas ;*
- 2) *de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Isabelle Monmousseau au sein de la commission permanente « habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Dominique Mircher, conseiller municipal des Loges-en-Josas ;*
- 3) *de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Paul Parent au sein de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Céline Dumez, adjointe au Maire de la commune de Bièvres ;*
- 4) *de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Jean-Loup Rottembourg en qualité de membre titulaire au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik, conseillère municipale des Loges-en-Josas ; et à la désignation de M. Jean-Cosme Rivière en qualité de membre suppléant ;*
- 5) *de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Maguy Ragot-Villard en qualité de membre suppléant au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Tiphaine Gourlay, conseillère municipale de Buc.*

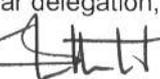
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 26

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni)

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Résumé de l'acte

078-247800584-20180213-2018-02-10-DE

Numéro de l'acte : 2018-02-10

Date de décision : mardi 13 février 2018

Nature de l'acte : Délibérations

Objet : Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :
- commission permanente « développement économique »,
- commission permanente « habitat et politique de la Ville »,
- commission permanente « administration générale, finances et personnel »,
- SEDIF,
- SMGSEVESC.

Classification : 5.3 - Désignation de représentants

Rédacteur : Armelle SALVADOR

AR reçu le : 20/02/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180213-2018-02-10-DE

Document principal : 2018-02-10 - remplacements.pdf

Historique :

20/02/18 12:28	En cours de création	
20/02/18 12:30	En préparation	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:33	Reçu	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:33	En cours de transmission	
20/02/18 12:34	Transmis en Préfecture	
20/02/18 12:38	Accusé de réception reçu	